

Passé l'été, Thierry Tassez balaie les accusations et gradue sa riposte

À deux reprises, cet été, l'association Verquin 2014 a convoqué la presse. Sa cible favorite ? Le maire dont elle reproche la gestion et un tas d'autres choses. Mardi soir, l'accusé a soigné sa défense.

D'un côté, son équipe municipale. De l'autre, les médias. Lui, au milieu, répondant aux attaques de ses anciens adjoints. Il aime en repreciser le statut. « Ils se revendiquent opposition municipale. Non, c'est juste une opposition puisqu'ils ne sont pas élus. » S'il a choisi de répondre après des mois sans y prêter attention, c'est que la sous-préfecture a été alertée. La méthode l'a surpris. « Demander à l'autorité de tutelle qui a la charge de vérifier la légalité des délibérations, de vérifier la légalité des actes, c'est comme si vous demandiez à un coureur de 100 m de courir le 100 m ! »

Cette demande d'annulation d'une délibération a d'ailleurs été rejetée. On reprochait au maire une erreur sur le numéro d'un terrier dans la vente de parcelles. L'édile renvoie à l'acte d'origine. Erroné, il confondait le 37 et le 56. Conséquence, tous les actes officiels doivent réécrire l'erreur. « Une obligation », selon Tassez. Quant au fait d'autoriser la construction d'un lotissement à côté d'un terrier, le maire fait son mea-culpa : il s'était renseigné auprès de spécialistes. « Être élu ne vous donne pas la science infuse. » Sur la décharge de responsabilité, il rectifie l'interprétation : « Dans le droit français, ça n'existe pas. Par contre, il est important d'informer les gens. »

Verquin 2014 pointait aussi l'absence de concurrence dans une étude dépassant les 20 000 €, « Au code des marchés publics, on travaille hors taxes », corrige le



Pendant sa plaidoirie, Thierry Tassez brandit plusieurs pièces à conviction.

maire. C'est le cas dans ce dossier. Il l'a passé en conseil, non pas par obligation, juste en apôtre de la transparence.

« Leur parole ne vaut rien »

Transparent, il n'a pas manqué de l'être non plus, dit-il, lorsque ses opposants ont consulté le budget. « Ils ont sans doute pensé qu'on ne leur permettrait pas. » L'emprunt qu'ils fustigent ? « Des investissements ! », indique le maire en rappelant que dans un budget, « il y a ce que vous projetez et ce que vous réalisez ». Or, « on a eu un excédent. Cet emprunt n'a pas été contracté. »

Le professeur Tassez poursuit sa leçon. « Ils nous reprochent de réduire le fonctionnement. C'est le but de toutes les entreprises ! » La baisse de 11 % dans l'investissement dans le matériel scolaire : « Encore tout faux », se gausse-t-il en les renvoyant une

fois encore au budget réalisé où l'investissement par élève augmente. On le dit clientéliste : « Parce qu'on donne la bourse communale à ceux qui habitent Verquin ! (Ils) veu(lent) qu'on la donne à qui ? Au Pas-de-Calais, à la région ? » Autre grief : Leroy-Merlin n'embaucherait pas de Verquinois, sinon sa fille : « Ils ont fait le même coup avec la Taverne du Ch'ti. Ce n'est pas vrai. Quant à ma fille, elle est adulte. Elle est passée au filtre des ressources humaines pour un job d'été. » Conclusion : « Leur parole ne vaut rien, leurs écrits non plus et leurs actes ne mènent nulle part. » Fin de plaidoirie. Applaudissements du conseil. Dernière précision. Le maire a été meurtri par trois accusations : l'immoralité, le jeu de mot Verquin-Beaumont et la discrimination. Il annonce une « riposte graduée » et lâche une promesse : « Tant que je serai là, ils ne seront pas élus. » Même en 2014. ■ **CH.-O. B.**